

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

DE CONDUCTEUR DE TAXI :

UV2

(SESSION DU 9 JANVIER 2012)

EPREUVE OPTIONNELLE D'ANGLAIS

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

1 : The Louvre Museum in Paris is one of the.....famous museums in the world :

- More
- Most
- Longer
- Favorite

2 : Its been raining..... a week :

- By
- To
- From
- Since

3 : He His leg in a car accident :

- Breaking
- Broken
- Broke
- Put

4 : This City contains many medieval :

- People
- Tourists
- Titles
- Buildings

5 : If you don't want to get lost, take a

- Good time
- Drink
- Map
- Newspaper

-
-
-
-

6 : Shall Iyour bag upstairs for you ?

- Make
- Hold
- Wear
- Carry

-
-
-
-

7 : I don't know where he

- Grows
- Habits
- Leaves
- Lives

-
-
-
-

8 : It's too heavy!. Could youme?

- Put
- Bring
- Push
- Help

-
-
-
-

9 : I've got a..... in this hotel for two nights :

- Message
- Reservation
- Flight
- Rest

-
-
-
-

10 : Customers usually give drivers a

- Bill
- Ticket
- Receipt
- Tip

-
-
-
-

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

DE CONDUCTEUR DE TAXI :

UV2

EPREUVE DE FRANCAIS

(SESSION DU 9 JANVIER 2012)

A) DICTEE

B) EXERCICES DE DEFINITION DE MOTS OU D'EXPRESSION SOUS FORME DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

1 : Définissez ce qu'est une réquisition ? :

C'est une mise en demeure adressée à des personnes physiques ou à des personnes morales par une administration.

C'est un ordre donné par une autorité à une personne ou à une collectivité de lui remettre certains biens ou de lui rendre certains services.

C'est une condamnation prononcée par le juge administratif.

2 : Parmi ces 3 propositions, trouvez le synonyme exact du mot « préservation »? :

Sauvegarde.

Confiscation.

Parade.

3 : Définissez le terme « manivelle » sur les premières automobiles. A quoi servait elle ? :

C'était une pièce de fer ou de bois repliée deux fois à angle droit. Placée à l'extrémité d'un axe ou d'un essieu, elle servait à faire tourner celui-ci. Elle était actionnée à la main.

C'était une pièce de bois intégrée au volant des premières automobiles. Elle permettait de contrôler la direction de ces dernières.

C'était une pièce de fer ou de bois placée dans le coffre arrière des premières automobiles. En cas de crevaison, elle servait à immobiliser le véhicule pour permettre le changement des roues.

4 : Parmi ces 3 propositions, trouvez le synonyme exact de « stratégique »? :

- Intuitif.
- Impulsif.
- Tactique.

5 : Définissez ce qu'est une durite de radiateur dans un véhicule automobile? :

- C'est un tube rigide qui alimente le moteur à explosion.
- C'est un tube de caoutchouc traité qui raccorde les canalisations d'un moteur à explosion.
- C'est un bouchon étanche qui empêche la fuite du liquide de refroidissement.

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

DE CONDUCTEUR DE TAXI :

UV2

(SESSION DU 9 JANVIER 2012)

EPREUVE DE GESTION

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

G 1 : Quel est le montant minimal du capital social d'une société anonyme ? . :

37 000 euros.

10 euros.

7500 euro.

Il est librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité et des besoins en capitaux de la société.

G 2 : Quel est le montant minimal du capital social d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ? . ;

37 000 euros.

10 euros.

Il est librement fixé par l'associé en fonction de la taille, de l'activité et des besoins en capitaux de la société.

7500 euros.

G 3 : Parmi ces affirmations, laquelle est vraie :

La société anonyme est dirigée par un Président assisté d'un directoire

La société anonyme est dirigée par un gérant.

La société anonyme est dirigée par un Président assisté d'un conseil d'administration (composé de 7 membres au minimum).

La société anonyme est dirigée par un Président assisté d'un conseil de surveillance.

G 4 : L'artisan taxi :

Est soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Est un commerçant

Est inscrit à la chambre de commerce

Exerce une activité de prestation de service

G 5 : Comment s'opère la transmission d'une société anonyme ? :

Par cessions de parts à l'unanimité des associés.

Par cession d'actions sauf clause contraire des statuts.

Par cessions de dividendes.

G 6 : Parmi ces affirmations laquelle est vraie :

Le résultat, c'est la différence entre les produits et les charges.

Le bilan, c'est la différence entre les produits et les charges.

La régularisation en matière de TVA, c'est la différence entre les produits et les charges.

La décote en matière de TVA, c'est la différence entre les produits et les charges.

G 7 : Le bénéfice, c'est :

L'accumulation des sommes entrées en caisse à un moment donné

Le profit que l'entreprise a réalisé grâce à son activité.

L'ensemble des biens matériels et immatériels détenus par une entreprise.

La différence entre les produits et les charges.

G 8 : Quel est le chauffeur de taxi qui ne peut pas récupérer la TVA sur les biens et les services consommés pour le besoin de son activité ? :

Le locataire.

L'artisan.

Le salarié.

G 9 : Parmi ces propositions, retrouvez l'élément obligatoirement inclus dans la redevance que paie un chauffeur de taxi locataire pour la location du taxi :

Le carburant.

La comptabilité.

L'entretien mécanique du véhicule.

G 10 : Pour créer une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée il faut exactement :

2 personnes

4 personnes

7 personnes

1 personne

G 11 : Quelle est la cotisation qui n'est pas payée par le chauffeur salarié?

- Retraite complémentaire.
- C.SG et R.D.S.
- Veuvage.
- Accident du travail.

G 12 : Parmi ces affirmations concernant le chauffeur locataire laquelle est vraie?

- Il est salarié de la société de taxi
- Il doit tenir une comptabilité
- Il signe un contrat de travail
- La voiture lui appartient

G 13 Quel organisme est chargé de la collecte des cotisations sociales du régime général ?:

- L'U.R.S.S.A.F.
- La C.R.A.M.
- La C.P.A.M.
- La C.A.F.

G 14 : Qu'est ce qu'un prix TTC ? :

- C'est le prix à payer pour obtenir le bien ou le service taxe comprise.
- C'est le prix d'achat hors taxe.
- C'est une taxe déductible de la TVA.

G 15 : Qu'appelle t'on la détaxe sur le carburant ? :

- Le reversement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.
- La récupération de la T.V.A sur le carburant.
- L'exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

QUESTIONS OUVERTES

G 16 : Définissez ce qu'est l'actif social propre d'une entreprise ? :

L'actif social est l'ensemble des biens composant le patrimoine de la société à un moment donné. Il comprend donc non seulement les biens apportés à la société lors de sa constitution, mais également ceux ultérieurement acquis par la personne morale.

G 17 : Comment est composé le Tribunal de commerce ?. Quel est son domaine de compétence ? :

Juridiction spécialisée composée de juges élus par les commerçants et qui tranchent les litiges entre commerçants. Le tribunal de commerce est compétent pour traiter les procédures judiciaires des entreprises en difficultés (redressement, liquidation).

G 18 : Expliquez quels sont les deux services qui sont proposés par la chambre des métiers ?:

- le centre de formalités des entreprises (CFE) qui permet de souscrire en même lieu et sur un même document les déclarations de création, modification et cessation d'activité.
- le service des affaires économiques (SAE) qui renseigne et conseille les artisans sur tous les sujets intéressant la vie quotidienne de leurs entreprises : questions fiscales, sociales, économiques...

G 19 : Expliquez pourquoi la comptabilité est obligatoire ?. A quoi sert elle ? :

La comptabilité est rendue obligatoire pour toute entreprise par le Code de commerce et le code fiscal. D'une manière générale, la comptabilité est un système d'organisation des données économiques et financières de l'entreprise. Elle permet de saisir, classer, enregistrer des données chiffrées et fournir après classement des informations sur l'entreprise.

G 20 : Quelles sont les particularités du régime de la micro entreprise ? :

Le REGIME MICRO-ENTREPRISE est pour les entreprises dont le C.A. (chiffre annuel) annuel H.T. est inférieur ou égal à 27 000 €

Dispense totale de T.V.A. : les factures délivrées au client sont établies H.T., de ce fait pas de déclaration ni de paiement de TVA collectée mais en contrepartie la TVA acquittée sur les achats n'est plus déductible).

Pas d'obligation de déposer une déclaration professionnelle en vue de déterminer le bénéfice imposable. Reporter sur la déclaration 2042 le montant du chiffre d'affaires. Le bénéfice sera alors calculé automatiquement par l'application d'un abattement pour frais professionnels de :

- 72% pour les activités d'achat-revente
- 52 % pour les prestations de service

⇒ Possibilité d'opter pour le régime du réel simplifié